

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-492  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Location de matériel dans le cadre de la manifestation « Garabit 140 ans »**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** la volonté d'organiser une manifestation à l'occasion du 140<sup>ème</sup> anniversaire de la construction du viaduc de Garabit ;

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans les démarches en cours de classement du viaduc de Garabit au patrimoine mondial de l'UNESCO et de valorisation de la vallée de la Truyère ;

**Vu** la proposition de devis de la Commune de Saint-Flour pour la location d'un groupe électrogène pour un montant de 315 € TTC ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer le devis établi par la Commune de Saint-Flour pour la location d'un groupe électrogène dans le cadre de la manifestation « Garabit 140 ans » pour un montant de 315 € TTC ;

**Article 2 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 011 du budget général ;

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

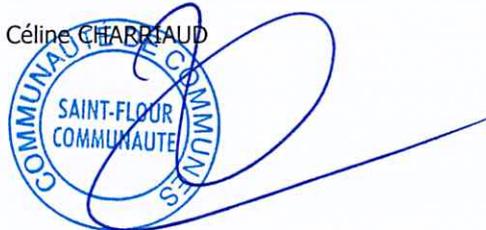
**Article 4 :** Dit que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le 16 septembre 2024

La Présidente,

Céline CHARRAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 17 SEP. 2024**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

**17 SEP. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DEC2024-492-AU  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024



SAINT-FLOUR

Services Techniques

Tél : 04 71 60 91 54

[secretariat.ctm@saint-flour.net](mailto:secretariat.ctm@saint-flour.net)

TPF-AF

## LOCATION DE MATERIEL

DEMANDEUR	MATERIEL DEMANDE	DATE	NOMBRE DE JOURS	PRIX A L'UNITE	TOTAL
SAINT-FLOUR COMMUNAUTE VILLAGE D'ENTREPRISES LE ROZIER 15 100 SAINT FLOUR <i>(pour les 140 ans du Viaduc de Garabit)</i>	1 GROUPE ELECTROGENE	SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2024	1,00	1,00 €	315,00 €
				Montant Total	315,00 €

Saint-Flour, le

Le Demandeur

Le Maire

Philippe DELORT

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20240916-DEC2024-492-AU  
Date de télétransmission : 17/09/2024  
Date de réception préfecture : 17/09/2024